

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2021 à 19h34. Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska siège à huis clos (sans public). La séance est enregistrée pour être diffusée.**

**Sont présents :** Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE et,  
Messieurs LES CONSEILLERS  
Michel Viens ;  
Francis Boucher ;  
Charles Montamat ;  
Raymond Frève.  
Renaud Ouellet  
Et Yves Lapointe.

Tous les membres présents du conseil forment le quorum.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h34 par Mme Nancy St-Pierre, mairesse. Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire-trésorière, rédige le procès-verbal.

**01-05-2021**

#### **LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte en laissant ouvert le point « varia » pour la séance.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**02-05-2021**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 avril 2021;

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

03-05-2021

### **RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES**

**CONSIDÉRANT QUE** les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et secrétaire trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires pour les fins pour lesquelles les dépenses du mois ont été effectuées tel qu'adopté dans le budget par le conseil pour l'année 2021 pour le mois d'avril 2021;

Prélèvements directs : 4 927.81 \$

Remboursement payé à l'intérieur de la paie :

- Frais de déplacement et de repas : 25.65 \$

Salaires : P.P. 7 et 8 : 10 833.76 \$

Frais Desjardins : 113.54 \$

Liste des comptes à payer au 30 avril 2021 : 32 932.77 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de M. Renaud Ouellet et il est résolu à l'unanimité des membres du conseil de Saint-Joseph-de-Kamouraska qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

04-05-2021

### **REQUETE CONCERNANT L'ACCES A INTERNET HAUTE VITESSE (50 MEGABIT PAR SECONDE OU PLUS) A SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite attirer de nouvelles familles afin d'assurer son développement et le maintien de services comme l'école primaire pour ses citoyens;

**CONSIDÉRANT** l'implantation d'une culture de télétravail au sein de plusieurs entreprises qui offre de nouvelles possibilités aux travailleurs de Saint-Joseph-de-Kamouraska et qui favorise la migration des grands centres vers les régions;

**CONSIDÉRANT QUE** la pandémie de Covid-19 oblige certains élèves du primaire et du secondaire à suivre un enseignement virtuel;

**CONSIDÉRANT QUE** le télétravail et l'école à la maison nécessitent l'accès à un service internet performant pour les familles;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités de plusieurs entreprises de Saint-Joseph-de-Kamouraska, incluant des producteurs agricoles qui utilisent un système GPS dans la gestion de leurs cultures, nécessitent un accès à un service internet performant;

**CONSIDÉRANT** le fait qu'aucune compagnie n'offre d'accès à internet haute vitesse à Saint-Joseph-de-Kamouraska et que nos citoyens se plaignent régulièrement de l'impact négatif que cela a pour eux;

**CONSIDÉRANT QUE** le 14 mai 2020, la mairesse a envoyé au CRTC, dans une démarche concertée avec de nombreuses municipalités du KRTB, une lettre d'appui pour qu'un projet prometteur visant à connecter les localités isolées de la région soit subventionné;

**CONSIDÉRANT QU'**une annonce récente, fait état d'investissements conjoints de Québec et d'Ottawa, qui rendent possible le déploiement d'un service internet haute vitesse dans des municipalités de la région et qu'aucune mention n'a été faite encore à ce jour concernant l'accès à ce service, devenu essentiel, pour les municipalités du haut-pays du Kamouraska;

Il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande aux gouvernements du Québec et du Canada d'investir pour donner accès à un service internet haute vitesse (50 mégabits par seconde ou plus) aux citoyens de Saint-Joseph-de-Kamouraska le plus rapidement possible.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

05-05-2021

**ADOPTION DU REGLEMENT NO 267-2021 SUR LA  
CITATION DE L'EGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-  
KAMOURASKA**

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été déposé à la séance régulière du 12 janvier 2021 par M. Michel Viens concernant l'adoption prochaine du règlement no 267-2021 portant sur la citation de l'église de Saint-

Joseph-de-Kamouraska;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été affiché le 1<sup>er</sup> avril 2021 annonçant la tenue d'une réunion des membres du comité consultatif en urbanisme sur le sujet de l'adoption de ce règlement et invitant toute personne intéressée à envoyer ses commentaires concernant l'adoption de ce règlement à la directrice générale avant que cette rencontre ait lieu;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif en urbanisme se sont réunis le 20 avril 2021 et qu'ils recommandent au conseil municipal l'adoption du règlement 267-2021 portant sur la citation de l'Église de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement no 267-2021 portant sur la citation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

06-05-2021

**ADOPTION DU REGLEMENT 271-2021 SUR LA FERMETURE DE CERTAINS CHEMINS DURANT LA PERIODE HIVERNALE**

**Point reporté.**

07-05-2021

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA COLLECTE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES ANNÉES 2021 À 2024**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres sur invitation pour collecte, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques de 2021 à 2024 lancé via le SEAO le 14 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres et que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 mai 2021 à 16h05;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission la plus basse conforme est celle de 9157-0044 Québec inc. (Camionnage Alain Benoît) et qu'elle se chiffre à 54 020.04\$ plus taxes;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska

octroie le contrat de collecte, transport, traitement et disposition des boues de fosses septiques pour les années 2021 à 2024 à 9157-0044 Québec inc. (Camionnage Alain Benoît) au montant de 54 020.04\$ plus taxes.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

08-05-2021

**OCTROI DE CONTRAT À BOUCHARD SERVICE-CONSEIL INC POUR LA PRODUCTION D'UN DEVIS POUR LE DRAINAGE DU CÔTÉ NORD DE L'ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA AU MONTANT DE 3 970\$ PLUS TAXES**

**CONSIDÉRANT QU'**un devis doit être produit pour le volet génie civil du projet de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska (drainage du côté nord principalement);

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de *Bouchard Service-conseil Inc.* pour ce mandat à 3 970\$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense est admissible au programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux qui couvre 50% des coûts du projet;

**CONSIDÉRANT QU'**une aide financière maximale de 374 192\$ obtenue dans le cadre de ce programme a été confirmée par une lettre du 8 avril 2021 de la Ministre de la culture et des communications du Québec

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat de production du devis pour drainage et autres travaux de génie civil pour le projet de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska à Bouchard Service-conseil Inc. au montant de 3 970\$ plus taxes.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

09-05-2021

**AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA ROUTE DE L'ÉGLISE, LA RUE BOUCHARD ET LA RUE DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite procéder à des travaux de réfection des conduites d'égout pluvial de la route de l'église, de la rue Bouchard et de la rue des Loisirs, tel que décrit dans le devis portant le numéro 2020-014 et qui a fait l'objet d'un avis d'appel d'offre publié le 17 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant confirmé de la TECQ pour les années 2019-2023 est de 686 548\$ et que la programmation de la TECQ relative aux travaux de réfection des conduites d'égout pluvial de la route de l'église, de la rue Bouchard et de la rue des Loisirs a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 février 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement d'emprunt numéro 269-2021 adopté par le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska à la séance du 15 février 2021 a été approuvé conformément à la loi comme le stipule une lettre envoyée à Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, par la directrice générale adjointe aux finances municipales du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 16 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat pour la réalisation des travaux de réfection de la conduite d'égout pluvial de la route de l'église, de la rue Bouchard et de la rue des Loisirs a été octroyé à *Excavation Deschenes et Fils Inc* par la résolution no 07-04-2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux de réfection des conduites d'égout pluvial de la route de l'église, de la rue Bouchard et de la rue des Loisirs devront être financés temporairement, en attendant le versement de la TECQ et l'emprunt permanent pour toute dépense excédant le montant de cette subvention;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 1093 du Code Municipal, toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré ;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'ouverture de des soumissions et à la réception d'offres de service pour la surveillance de chantier, le coût total des travaux est estimé à 866 170.13\$ ;

Il est proposé par M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise un emprunt temporaire avec la caisse Desjardins Centre-Est du-Kamouraska d'un montant maximal de 866 170.13\$ pour les travaux de réfection des conduites d'égout pluvial de la route de l'église, de la rue Bouchard et de la rue des Loisirs et autorise Nancy St-Pierre, mairesse, et Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à signer cet emprunt au nom de la municipalité.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

10-05-2021

**OCTROI DE CONTRAT A LER POUR CONTROLE QUALITATIF DES SOLS ET MATERIAUX LORS DE LA RÉFECTION DES CONDUITES D'EGOUT PLUVIAL SUR LA ROUTE DE L'ÉGLISE, LA RUE BOUCHARD ET LA RUE DES LOISIRS AU MONTANT DE 11 045\$ PLUS TAXES**

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à LER pour contrôle qualitatif des sols et matériaux lors de la réfection des conduites d'égout pluvial sur la route de l'église, la rue Bouchard et la rue des Loisirs au montant de 11 045\$ plus taxes.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

11-05-2021

**AUTORISATION DE DEPENSER UN MONTANT MAXIMUM DE 10 450\$ PLUS TAXES POUR DES TRAVAUX DE NIVELEUSE ET DE RECHARGEMENT GRANULAIRE EN 2021**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise la directrice générale et/ou le responsable des travaux publics à dépenser un montant maximal de 10 450\$ plus taxes pour des travaux de niveleuse et de rechargement granulaire pour l'entretien des routes au courant de l'année 2021, tel que budgété.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

12-05-2021

**OCTROI D'UN MANDAT A L'AGENT D'IMMEUBLE SEBASTIEN DEMERS DE REMAX POUR LA VENTE DU 300 RUE PRINCIPALE OUEST**

Il est proposé par M. Charles Montamat et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à M. Sébastien Demers agent d'immeuble de *Remax* pour la vente du bâtiment situé au 300 rue Principale Ouest. Un montant correspondant à 5% du prix de la vente sera versé à M. Demers. Le conseil municipal autorise également Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, à signer les documents relatifs à la mise en vente de ce bâtiment. Toute offre d'achat devra être acceptée ou refusée par résolution du

conseil municipal.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

13-05-2021

**AUTORISATION POUR LE RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS DE SUIVRE UNE FORMATION SPECIFIQUE AU SYSTEME DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES OFFERTE PAR *PREMIER TECH* AU MONTANT DE 300\$ PLUS TAXE**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le responsable des travaux publics à suivre une formation spécifique au système de traitement des eaux usées offert par *Premier Tech* au montant de 300\$ plus taxes.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

14-05-2021

**AUTORISATION POUR HELENE TOUSIGNANT DE DEPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES FETES DU CENTIEME**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le dépôt, par Mme Hélène Tousignant d'une demande de subvention au développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine volet 2 commémorations communautaire du Patrimoine Canadien.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

15-05-2021

**ACHAT DE TROIS AMPLIFICATEURS WI-FI A REMETTRE AUX GAGNANTS DU TIRAGE ORGANISE DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES BENEVOLES POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 1 800\$ PLUS TAXES**

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 500\$ a été octroyé par le FDMK-volet activité communautaire de la MRC pour l'achat d'un amplificateur wi-fi à remettre à un bénévole dans le cadre d'un tirage organisée dans le cadre de la semaine des bénévoles;

Il est proposé par M. Michel Viens et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'achat de trois amplificateurs wi-fi à remettre aux gagnants du



tirage organisé dans le cadre de la semaine des bénévoles pour un montant maximal de 1 800\$ plus taxes. Le montant associé à cette dépense qui ne sera pas couvert par le FDMK sera approprié dans le fond éolien.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

16-05-2021

### **AUTORISATION DE L'ADOPTION DE LA CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT**

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente *Charte municipale pour la protection de l'enfant*;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QU'**une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte la *Charte municipale pour la protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;

- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

17-05-2021

## APPUI A LA CHARTE DU BOIS

**CONSIDÉRANT** que la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT** que le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO<sub>2</sub> découlant de ceux-ci sont évitées;

**CONSIDÉRANT** que le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;

**CONSIDÉRANT** que près de 2,2 millions de m<sup>3</sup> de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

**CONSIDÉRANT** que la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

**CONSIDÉRANT** que l'industrie de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> transformation du

bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

**CONSIDÉRANT** que la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

**CONSIDÉRANT** que les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques;

**Il est convenu que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska :**

Adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

Adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adhère à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent en date du 4 mai 2021.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

18-05-2021

**DEMANDES DE COMMANDITE**

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- Un montant de 50\$ à Action chômage

- Un montant de 5 000 \$ au Club *Les Lynx du Kamouraska*
- Un montant de 50\$ à l'Association du cancer de l'Est.
- Un montant de 20\$ pour le renouvellement du membership à la fondation André-Côté.

Un montant de 5 000\$ sera approprié dans le fond éolien.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

19-05-2021

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Yves Lapointe et résolu à l'unanimité du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 21h.

Signé

---

Nancy St-Pierre, mairesse

Signé

---

**Nancy St-Pierre, mairesse**

Signé

---

**Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale**